



Paris, vendredi 22 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01959**Modifiant l'avis n° FR/2024/01849****Modifié par l'avis n° FR/2024/02267**

Pris en application :

Code des transports

Arrêté préfectoral n°75-2024-03-20-00010

Obstacles à la navigation (morceau cassé du pont de Sully)**Seine dans Paris - Pont de Sully****Extrême vigilance (tous les usagers - trafic avalant)****- à partir du 16/03/2024 à 08:35**o **Seine dans Paris**

pk 168,700 (bras de la Tournelle - pont de Sully)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers sont appelés à une extrême vigilance lors du franchissement du pont de Sully par la passe centrale dans le sens avalant, prévu par arrêté préfectoral.

Un morceau métallique de l'arche du pont tombé lors de l'intervention du 15 mars 2024 n'est pas couché au fond de la Seine. Il est situé à une distance 4 mètres par rapport à la pile rive droite de la passe centrale. Il dépasse du fond d'une hauteur d'environ 1,10 mètre (dans les conditions de débit du 16 mars à 7 h, hauteur d'eau de 3,80 mètres au-dessus de l'obstacle).

En application de l'arrêté préfectoral, la largeur du chenal de la passe centrale est réduite d'un mètre en rive droite. Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Directeur Adjoint

Signé

Guillaume RIBEIN